



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 10 décembre 2015

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES : AVEC MOINS D'HEURES, ON APPREND MOINS !

Les associations APFLA-CPL, APLAES, APLettres, CNARELA, SEL et SLL ont répondu à l'invitation du Conseil supérieur des programmes (CSP) pour une rencontre le jeudi 3 décembre dernier au ministère de l'Éducation nationale.

La base en était la lettre de saisine de la ministre, en date du 13 mai dernier¹, demandant au CSP « de travail(ler) spécifiquement sur le thème » des « Langues et cultures de l'Antiquité » dans le cadre des EPI (« enseignements pratiques interdisciplinaires ») et de rédiger « des programmes pour les enseignements de complément de latin et de grec dédiés à une étude plus approfondie de la langue et des textes ». Nous rappelons que dans l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège², le latin et le grec, qui disparaissent sous le nom alambiqué d'« enseignement de complément aux enseignements pratiques interdisciplinaires, qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité³ », ne pourront être enseignés que si les établissements le décident et surtout s'ils en ont les moyens horaires, car aucun horaire clairement dédié au latin et au grec n'est proposé. Minoré par rapport à l'horaire actuel, de 50% en 5e, 30% en 4e et 3e, l'horaire éventuel de latin et de grec sera en effet prélevé sur une marge consacrée en priorité aux dédoublements d'autres matières⁴. Le sort du grec n'est pas réglé : son étude à côté du latin est mise en péril, à la fois par des textes flous et par l'absence de moyens spécifiques.

Précisant que lui-même n'était chargé que des programmes, le CSP a d'emblée écarté un débat sur un sujet ne relevant pas de sa compétence : la structure des enseignements de latin et de grec (démembrés entre étymologie en cours de français, « enseignements pratiques interdisciplinaires » et « enseignement de complément », l'existence des uns et des autres étant soumise à l'autonomie des établissements ou à la qualification des professeurs).

Pourtant ce problème de structure est resté latent tout au long de la réunion.

L'EPI de « Langues et cultures de l'Antiquité », pour lequel le CSP devait « mettre en dialogue l'ensemble des points d'appui dont doivent disposer les enseignants pour dispenser leur enseignement⁵ » (*sic*), n'a pas été abordé en détail. Le CSP a simplement fait défiler des intitulés, déjà publiés le 26 novembre au sein des programmes de chaque matière⁶, et n'a apporté aucun éclairage supplémentaire sur leur contenu, renvoyé à l'autonomie de chaque établissement, qui décide également de l'implantation de cet EPI facultatif.

Le CSP a présenté les grandes lignes du programme qu'il préparait pour les « enseignements de complément ». Elles ne sont rien d'autre que des extraits des programmes actuels et récents (appliqués à partir de 2009), qui nous ont été présentés dans un tableau mettant en regard ce qui existait actuellement, et ce qui était proposé à l'avenir : les coupes imposées par la diminution horaire révèlent l'ampleur du massacre, en mettant en valeur la perte substantielle de contenus. Le CSP a d'ailleurs reconnu, à maintes reprises, que l'horaire était trop exigü. Il a précisé que l'enseignement des langues anciennes serait « probant » à condition d'associer les trois formules prévues (étymologie dans le cours de français, EPI, enseignement de complément). Autre façon de suggérer que le démembrement annoncé est une hérésie, et que le découpage arbitraire de ces disciplines en trois éléments (et souvent entre trois professeurs différents), contresens épistémologique et didactique à l'heure de l'interdisciplinarité, détruit leur valeur formatrice liée au dialogue permanent, au sein des cours, entre la langue, les textes et la culture.

La référence aux programmes actuels, largement ouverts et variés, montre donc, s'il en était besoin, qu'ils ne sont pas caducs mais que le but de la réforme est de réduire - voire supprimer - des enseignements. Les arguments

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid88853/saisine-du-conseil-superieur-des-programmes-sur-les-langues-et-cultures-de-l-antiquite.html>

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339>

³ « Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de deux heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième. » (arrêté du 19 mai 2015, article 7, BO 22 du 28 mai 2015 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89165).

⁴ « Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, la technologie, les langues vivantes étrangères, les langues régionales et l'enseignement moral et civique. », BO 27 du 2 juillet 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32695

⁵ Voir note 1.

⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

du CSP, invoquant dans les nouveaux programmes une « attractivité » supplémentaire de nos matières qui leur garantirait davantage d'élèves en lycée, ne tiennent pas devant le réemploi du programme actuel, et devant la perte de substance et d'intérêt infligée aux enseignements dans ce nouveau statut éclaté, que beaucoup d'établissements, de plus, n'auront pas les moyens horaires d'assurer dans son intégralité.

Face à ce démantèlement disciplinaire, à l'impuissance du CSP, et à la situation institutionnelle aléatoire de l'enseignement du latin et du grec, les associations APFLA-CPL, APLAES, APLettres, CNARELA, SEL et SLL réclament une fois de plus le maintien du latin et du grec comme disciplines du collège, ouvertes à tous, garanties nationalement par l'horaire actuel reconduit à l'identique (2 heures en 5e, 3 heures en 4e, 3 heures en 3e en latin, 3 heures en 3e en grec), disposant d'horaires dédiés dans les dotations, avec un enseignement préservé dans l'unité de ses composantes indissociables de langue et de culture.

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) www.apfla-cpl.com

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr

SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net

contact : CNARELA, 06 14 17 95 02.